Informations de base

2022/2822(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation dans le détroit de Taïwan **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Chine Taïwan	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/09/2022	Débat en plénière		
15/09/2022	Décision du Parlement	T9-0331/2022	Résumé
15/09/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2822(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0389/2022	12/09/2022	
Proposition de résolution		B9-0392/2022	12/09/2022	
Proposition de résolution		B9-0394/2022	12/09/2022	
Proposition de résolution		B9-0396/2022	12/09/2022	
Proposition de résolution		B9-0398/2022	12/09/2022	
Proposition de résolution		B9-0400/2022	12/09/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0331/2022	15/09/2022	Résumé

Résolution sur la situation dans le détroit de Taïwan

2022/2822(RSP) - 15/09/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 424 voix pour, 14 contre et 46 abstentions, une résolution sur la situation dans le détroit de Taiwan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

L'UE et Taïwan sont des partenaires partageant les mêmes valeurs de liberté, de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit. Taïwan occupe une position stratégique en termes de commerce, le détroit de Taïwan étant la principale voie de passage des navires en provenance de Chine, du Japon, de Corée du Sud et de Taïwan vers l'Europe. Elle domine les marchés de la fabrication de semi-conducteurs, puisque ses producteurs fabriquent environ 50% de la production mondiale de semi-conducteurs.

Pour rappel, entre le 4 et le 10 août 2022, la République populaire de Chine (RPC) a porté à un niveau sans précédent son intimidation militaire de longue date contre Taïwan à la suite de la visite, les 2 et 3 août 2022, de la présidente de la Chambre des représentants des États-Unis, Nancy Pelosi, et a lancé des exercices militaires à balles réelles de grande envergure dans sept zones désignées autour de Taïwan. Ces exercices comprenaient l'utilisation de jusqu'à 11 missiles balistiques, dont au moins cinq ont survolé Taïwan. Ces exercices militaires ont constitué un blocus virtuel de l'espace maritime et aérien de Taïwan.

En outre, les exercices militaires à grande échelle ont été couplés à d'intenses cyber-attaques contre les autorités et le secteur privé taïwanais. La RPC semble vouloir **perpétuer ses actions excessivement agressives**, en essayant d'éroder le statu quo dans le détroit de Taïwan. À cet égard, les députés ont réaffirmé leur position selon laquelle **le statu quo dans le détroit de Taïwan ne doit pas être modifié unilatéralement** et ils se sont opposés à l'usage ou à la menace de la force. Le Parlement a également souligné que «dans la démocratie insulaire de Taïwan, c'est à la population de décider de la manière dont elle souhaite vivre».

En réponse aux nouvelles provocations de la RPC, Taïwan a annoncé qu'elle allait augmenter son budget militaire de 13,9% par rapport à l'année précédente, pour atteindre le montant record de 586,3 milliards de TWD (19,5 milliards d'euros).

Le 9 octobre 2021, le président de la RPC, Xi Jinping, a promis de poursuivre la «réunification» avec Taïwan par des moyens prétendument pacifiques, affirmant faussement que le plus grand obstacle à cette réunification était les forces dites de l'«indépendance de Taïwan».

Dans sa résolution, le Parlement a **condamné fermement les exercices militaires de la RPC** et appelé le gouvernement de la RPC à s'abstenir de toute mesure susceptible de déstabiliser le détroit de Taiwan et la sécurité régionale.

La RPC est invitée à mettre immédiatement fin à toutes les actions et intrusions dans la zone d'identification de la défense aérienne taïwanaise ainsi que ses violations de l'espace aérien au-dessus des îles périphériques de Taïwan, à **respecter l'intégrité de la ligne médiane du détroit de Taïwan** et à cesser toute autre action militaire en «zone grise», y compris les campagnes de cyberdésinformation.

Le Parlement a rejeté fermement la coercition économique de la RPC contre Taïwan et d'autres démocraties de sa région, ainsi que contre les États membres de l'UE, et souligné que de telles pratiques sont non seulement illégales au regard des règles de l'Organisation mondiale du commerce, mais qu'elles ont également un effet dévastateur sur la réputation de la RPC dans le monde et entraîneront une nouvelle perte de confiance dans la RPC en tant que partenaire.

Dans ce contexte, l'UE et ses États membres sont invités à :

- **accroître leur présence économique et diplomatique** dans toute la région indo-pacifique, y compris à Taïwan;

- **renforcer le partenariat existant** avec Taïwan afin de promouvoir des valeurs et des principes communs, notamment en concluant un accord sur une chaîne d'approvisionnement résiliente et un **accord bilatéral d'investissement**. Les députés ont réitéré leur demande à la Commission européenne de lancer, sans délai, une évaluation d'impact, une consultation publique et un exercice de cadrage sur un accord bilatéral d'investissement avec les autorités taïwanaises;

- **ouvrir des bureaux de représentation commerciale** à Taipei, à l'instar de la Lituanie qui a récemment annoncé son intention de le faire.